



ORDONNANCE

De nouvelles paroisses dans le diocèse de Chartres

Après avoir invoqué l'Esprit Saint,

Après avoir entendu le Conseil Presbytéral conformément aux dispositions du Code de Droit Canonique (C.374 §1 ; C. 515),

Dans un souci de mieux répondre aux besoins de l'Eglise Catholique qui est en Eure et Loir,

Nous, Michel Pansard, évêque de Chartres, décidons ce qui suit :

- 1) A partir du 1^{er} janvier 2011, la répartition des paroisses telle que définie dans l'annexe de la présente ordonnance constituera, pour la partie du territoire concernée, la division canonique du diocèse (C.374§1). Cette ordonnance sera étendue au reste du territoire diocésain au terme de la réflexion actuellement en cours.
- 2) Les paroisses nouvelles seront organisées selon les directives contenues dans les documents diocésains « repères pour la mise en œuvre des nouvelles paroisses » (21 avril 2008) et « organisation économique et comptable des paroisses » (août 2010).
- 3) La présente ordonnance entrera en vigueur, pour la partie du territoire concernée, le 1^{er} janvier 2011.

Donnée à Chartres, le 15 décembre 2010

Raphaël Malcuit
Chancelier

+ Michel Pansard
Evêque de Chartres

Annexe de l'ordonnance du 15 décembre 2010 créant de nouvelles paroisses

Sont érigées les paroisses suivantes :

↪ **La paroisse Saint Romain aux Marches du Perche**

comprenant les communes de : Brou, Bullou, Dampierre-sous-Brou, Dangeau, Frazé, Gohory, Mézières-au-Perche, Montigny-le-Chartif, Mottereau, Moulhard, Unverre, Yèvres.

Monsieur l'abbé **Abel Eyégué M'Ba** est nommé curé à compter du 1^{er} janvier 2011.

↪ **La paroisse Saint Lubin du Perche**

comprenant les communes de : Argenvilliers, les Autels-Villevillon, Authon-du-Perche, la Bazoche-Gouët, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Guillaume, Chapelle-Royale, Charbonnières, Chassant, Combres, Coudray-au-Perche, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Les Etilleux, Frétigny, La Gaudaine, Luigny, Margon, Marolles-les-Buis, Miermaigne, Nogent-le-Rotrou, Saint-Bomer, Saint-Denis-d'Authou, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Soizé, Souancé-au-Perche, Thiron-Gardais, Trizay-Coutretôt-Saint Serge, Vichères.

Monsieur l'abbé **Daniel Rambure** est nommé administrateur paroissial à compter du 1^{er} janvier 2011.